

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10/03/2021

Délibération n° DE-0008-2021

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine**

Il convient, conformément à la réglementation, de décider de l'affectation du résultat (positif) du compte administratif 2020, en particulier, compte-tenu du débat d'orientations budgétaires mené par le Conseil d'administration auparavant.

Après avoir adopté le compte administratif 2020 du budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil d'administration constate que celui-ci présente les résultats suivants :

	Résultats antérieurs reportés	Résultats de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultats de clôture 2020
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	2 325 309,86 €	89 003,72 €	-	2 414 313,58 €

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DÉCIDE**

- d'affecter comme suit le résultat de clôture de la section de fonctionnement :

I/ Résultat de la section de fonctionnement au 31.12.2020	2 414 313,58 €
II/ Affectation obligatoire Couverture du besoin de financement (c/R 1068)	-
III/ Solde disponible après affectation obligatoire	2 414 313,58 €
IV/ Affectation du solde disponible Report à la section de fonctionnement (c/R 002) Réserve d'investissement (c/R 1068)	2 414 313,58 € -

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



Fait à BORDEAUX, le 10 mars 2021.

Le Président,



**Roger RECORS**

Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **11 MARS 2021**

PUBLIÉE LE : **11 MARS 2021**